



Aménagement du territoire Avis d'enquête publique SDT – Schéma de développement du territoire

Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement Territorial (CoDT), une enquête publique relative à la révision du schéma de développement du territoire est organisée sur l'ensemble du territoire wallon.

Le projet consiste en la révision du schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999 (antérieurement dénommé SDER).

L'autorité à l'initiative de la révision du schéma de développement du territoire et compétente pour réviser celui-ci est le Gouvernement wallon.

Un rapport sur les incidences environnementales du projet de schéma a été rédigé.

Le projet de schéma fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

Durée de l'enquête :

La durée de l'enquête publique est de quarante-cinq jours ; elle est ouverte le **22 octobre 2018** et clôturée le **5 décembre 2018**.

Présentations publiques du projet :

Des séances de présentation du projet de schéma de développement du territoire sont organisées au chef-lieu de chaque arrondissement administratif et au siège de la communauté germanophone aux dates, heures et lieux suivants :

Date	Ville	Heure	Lieu
mardi 23 octobre 2018	Eupen	18 h	Salle du Conseil, Place de l'Hôtel de Ville, 14, 4700 EUPEN
mercredi 24 octobre 2018	Dinant	18 h	Salle des Mariages, Hôtel de Ville, Rue Grande, 112, 5500 DINANT
jeudi 25 octobre 2018	Philippeville	18 h	Grande salle, Centre culturel, rue de France, 1a, 5600 PHILIPPEVILLE
vendredi 26 octobre 2018	Arlon	18 h	Salle Europe, Hôtel de Ville, rue Paul Reuter, 8, 6700 ARLON
mardi 30 octobre 2018	Marche	18 h	Salle « La Source », Place Toucrée, 6, 6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE
lundi 5 novembre 2018	Namur	18 h	Moulin de Beez, Auditorium, rue du Moulin de la Meuse, 4, 5001 BEEZ
mercredi 7 novembre 2018	Neufchâteau	18 h	Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Grand Place, 1, 6840 NEUFCHATEAU
jeudi 8 novembre 2018	Thuin	18 h	Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Grand'Rue, 36, 6530 THUIN
vendredi 9 novembre 2018	Huy	18 h	Centre Nobel, rue de la Paix, 3, 4500 HUY
lundi 12 novembre 2018	Nivelles	18 h	Salle des Mariages, Hôtel de Ville, Place Albert 1 ^{er} , 1400 NIVELLES
mardi 13 novembre 2018	Soignies	18 h	Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Place Verte, 32, 7060 SOIGNIES
mercredi 14 novembre 2018	Tournai	18 h	Salon de la Reine, Hôtel de Ville, Rue Saint-Martin, 52, 7500 TOURNAI
vendredi 16 novembre 2018	Charleroi	18 h	CEME - Bar réception, rue des Français, 147, 6020 DAMPREMY
mardi 20 novembre 2018	Mons	18 h	Muséum des Sciences naturelles, rue des Gailliers, 7, 7000 MONS
mercredi 21 novembre 2018	Liège	18 h	CESW, Salle Wallonie, rue du Vertbois, 13c, 4000 LIEGE
jeudi 22 novembre 2018	Bastogne	18 h	Auditoire de l'Ecole du Feu, rue du Fortin, 24, 6600 BASTOGNE
vendredi 23 novembre 2018	Waremme	18 h	Salle du Conseil, Hôtel de Ville, rue Joseph Wauters, 2, 4300 WAREMME
lundi 26 novembre 2018	Ath	18 h	Auditorium Marion Coulon, Château Burbant, rue du Gouvernement, 28, 7800 ATH
mardi 27 novembre 2018	Mouscron	18 h	Salle du Conseil, Centre Administratif de Mouscron, rue de Courtrai, 63, 7700 MOUSCRON
mercredi 28 novembre 2018	Virton	18 h	Salle du Conseil, Hôtel de Ville, rue Charles Magnette, 17, 6760 VIRTON
jeudi 29 novembre 2018	Verviers	18 h	Salle Shetland, Espace Wallonie, rue Coronmeuse, 46, 4800 VERVERS

Consultation du dossier :

Le dossier soumis à enquête publique peut être consulté :

- dans les communes ;
Il y a lieu de se référer aux avis d'enquête publique affichés par les collèges communaux aux endroits habituels d'affichage pour connaître les jours, heures et lieux où le dossier peut être consulté dans les communes aux heures d'ouverture des bureaux, ainsi que le nom et les coordonnées de la personne responsable de l'organisation des rendez-vous préalables à la consultation du dossier un jour de la semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin.
- dans les locaux de la Cellule du développement territorial, 5, rue des Masuis Jambois à 5100 JAMBES, les jours ouvrables (à l'exception des 2 et 15 novembre 2018), de 10 h à 12 h ;
- sur le site Internet du Département de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme de la DGO4 du Service public de Wallonie, à l'adresse suivante : <http://sdt.wallonie.be>

Explications :

Toute personne peut obtenir des explications relatives au schéma de développement du territoire auprès de la Cellule du développement territorial, M. Thierry BERTHET, délégué général, par téléphone au 081/32 26 00, pour la région de langue française, et auprès de la Direction d'Eupen, Mme Susanne HEINEN, directrice, par téléphone au 087/59 85 30, pour la région de langue allemande.

Réclamations et observations :

Les réclamations et observations doivent être adressées au collège communal de son choix.

Les réclamations et observations **écrites** sont envoyées avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête par télécopie, par courrier électronique lorsque la commune a défini une adresse à cet effet, par courrier ordinaire ou remises à la personne désignée à cette fin. A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Révision du schéma de développement du territoire**.

Les réclamations et observations **verbales** sont recueillies, avant la clôture de l'enquête publique, sur rendez-vous, par la personne désignée à cette fin, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Il y a lieu de se référer aux avis d'enquête publique affichés par les collèges communaux aux endroits habituels d'affichage pour connaître l'adresse où peuvent être envoyées les réclamations et les observations ainsi que le nom et les coordonnées des personnes désignées pour exécuter les dispositions susvisées.

Clôture de l'enquête publique :

Une séance de clôture est organisée dans chaque commune le 5 décembre 2018.

Il y a lieu de se référer aux avis d'enquête publique affichés par les collèges communaux aux endroits habituels d'affichage pour connaître l'heure et le lieu de la séance de clôture de l'enquête publique.



Aménagement du territoire
Avis d'enquête publique

Wallonie

En application de l'article 6 de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et conformément à la décision du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018, est organisée une enquête publique relative à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4, du Code du Développement territorial.

Le projet consiste en l'adoption des liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4, du Code du développement territorial.

L'autorité à l'initiative de l'avant-projet d'arrêté et compétente pour adopter les liaisons écologiques est le Gouvernement wallon.

Un rapport sur les incidences environnementales de l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon a été rédigé.

L'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon fait l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

Durée de l'enquête :

La durée de l'enquête publique est de quarante-cinq jours. Elle est ouverte le **22 octobre 2018** et clôturée le **5 décembre 2018**.

Consultation du dossier :

Le dossier soumis à enquête publique peut être consulté gratuitement :

- dans les communes ;
- dans les locaux de la Cellule du développement territorial, 5, rue des Masuis Jambois à 5100 Jambes, les jours ouvrables (à l'exception des 2 et 15 novembre 2018), de 10 heures à 12 heures.

Il y a lieu de se référer aux avis d'enquête publique affichés par les collèges communaux aux endroits habituels d'affichage pour connaître les jours, heures et lieux où le dossier peut être consulté dans les communes aux heures d'ouverture des bureaux ainsi que le nom et les coordonnées de la personne responsable de l'organisation des rendez-vous préalables à la consultation du dossier un jour de la semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin.

Explications sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon :

Toute personne peut obtenir des explications relatives à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon auprès de la Cellule du développement territorial, M. Thierry BERTHET, délégué général, par téléphone au 081/32 26 00, pour la région de langue française, et auprès de la Direction d'Eupen, Madame Susanne HEINEN, directrice, par téléphone au 087/598530, pour la région de langue allemande.

Réclamations et observations :

Les réclamations et observations doivent être adressées au collège communal de son choix.

Les réclamations et observations écrites sont envoyées avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête par télécopie, par courrier électronique lorsque la commune a défini une adresse à cet effet, par courrier ordinaire ou remises à la personne désignée à cette fin. A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4, du Code du Développement territorial.**

Les réclamations et observations verbales sont recueillies, avant la clôture de l'enquête publique, sur rendez-vous, par la personne désignée à cette fin, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Il y a lieu de se référer aux avis d'enquête publique affichés par les collèges communaux aux endroits habituels d'affichage pour connaître l'adresse où peuvent être envoyées les réclamations et les observations ainsi que le nom et les coordonnées des personnes désignées pour exécuter les dispositions susvisées.

Clôture de l'enquête publique :

Une séance de clôture est organisée dans chaque commune le 5 décembre 2018.

Il y a lieu de se référer aux avis d'enquête publique affichés par les collèges communaux aux endroits habituels d'affichage pour connaître l'heure et le lieu de la séance de clôture de l'enquête publique.